

# Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

## Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

En Aire d'adhésion, il s'agit de développer autour des coeurs une zone préservant durablement le caractère du territoire. Pour les patrimoines culturels, les mesures permettent d'acquérir de la connaissance et de la mettre en valeur, d'éduquer, de sensibiliser, de soutenir des projets...

La notion de culture ne se limite pas à l'histoire et aux vestiges, il importe d'ancrer le caractère (paysager, naturel et des traditions) du parc national dans le présent et le futur. Ainsi l'EPPN établit une politique culturelle portant ses valeurs en lien avec les objectifs de sensibilisation fixés dans la Charte et le contexte socioéconomique de la métropole marseillaise.

### AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°17 : Contribuer à la protection et à la viabilité des espaces agricoles

"L'agrotourisme est également à considérer dans une potentialité de diversification."

### AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°18 : Connaître, faire connaître et conserver l'histoire du territoire, le patrimoine bâti et archéologique

Le territoire est riche en éléments bâtis et sites archéologiques. L'EPPN les répertorie et recueille les informations historiques, en lien avec le ministère de la culture et les services municipaux, pour valoriser ce patrimoine auprès des visiteurs et collaborer à leur conservation.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associés
Répertorie les éléments patrimoniaux et compile les données d'archives. Anime la concertation sur la sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel. Crée des outils et actions de sensibilisation et valorisation de ce patrimoine.	Collaborent au recueil des connaissances. Participent activement à la valorisation des patrimoines au travers de leurs moyens culturels.	Ministère de la culture. Associations de sauvegarde et valorisation des patrimoines culturels.
Mesure s'appliquant à tous les espaces du parc national		

### AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°19 : Favoriser la solidarité sociale et économique avec les coeurs

La proximité immédiate du parc national avec la métropole marseillaise contribue à de nombreuses activités d'ordre économique ou social. En coeur, les usages, s'ils ne le sont pas déjà, doivent devenir « durables » et respectueux du caractère du parc national. Au-delà de cet aspect visant à protéger les patrimoines et pérenniser ces usages compatibles, le Parc national doit être un outil social pour l'éducation à l'environnement (EE), le développement durable et les valeurs du « vivre ensemble ».

# Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

Il s'agit donc de préserver et valoriser les usages et la culture locale, avec des pratiques adaptées et respectueuses de l'environnement. Cela passe par des défis sociaux comme l'insertion, par des travaux de réhabilitation des milieux naturels ou culturels, l'éducation et l'accès à tous les publics aux espaces coeurs et plus généralement le « vivre ensemble ».

En fonction des particularités des sites, la gestion de la fréquentation locale et touristique doit constituer un lien fort entre la préservation en coeur et le développement d'activités économiques durables liées à l'attractivité et aux usages du territoire. En effet, les retombées économiques directes (tourisme, achats d'équipements sportifs...) et indirectes (attractivité, plus?value de la qualité de vie...) bénéficient aux communes dans leur globalité.

En matière de transition entre l'espace urbain et naturel, il s'agira de conforter et d'offrir à la population locale et touristique des espaces de loisirs de pleine nature de proximité, de repos et de calme ; de promouvoir l'innovation dans la conception et la réalisation des équipements qui peuvent y être liés. A ce titre, une attention particulière devra être apportée aux « portes d'entrées » des coeurs et aux espaces de transition Aire d'adhésion/coeur.

Ainsi, on peut citer comme exemples des actions de l'EPPN sur l'économie et la qualité de vie locale :

- le développement partenarial des activités d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- la médiation sociale afin de prendre en compte la spécificité de certains quartiers proches du coeur ;
- la contribution à l'aménagement d'espaces dédiés au public (détente, muséographie, jardins partagés...) ;
- l'octroi de la marque collective « Parc national des Calanques » en lien avec le tourisme ou le terroir, avec pour but l'excellence des comportements ;
- la participation de l'EPPN à la perpétuation d'activités structurantes pour l'image du territoire (pastoralisme, pêche traditionnelle...) qui sont considérées comme durables.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Informers les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité ;
- Créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte ;
- Développer les actions pédagogiques avec les établissements de l'Éducation nationale, les services scolaires et de loisirs des collectivités territoriales et les associations d'éducation à l'environnement ;
- Associer les usagers à des actions collectives éco?citoyennes ;
- Soutenir les actions exemplaires grâce à la Marque Parc national des Calanques ;
- Associer tous les partenaires à la politique d'image du Parc national ;
- Engager les usagers par la signature de chartes de bonnes pratiques.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associés
Collabore avec les communes pour mettre en place des actions ou aménagements s'inscrivant dans le développement durable.	Associent l'EPPN à leurs démarches et actions de développement durable.	MPM Associations oeuvrant dans domaines social, éducatif, E développement durable ...

# Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

Mesure s'appliquant à tous les espaces d'Aire d'adhésion

## AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°20 : Promouvoir de manière partenariale le territoire du parc national comme une destination de tourisme durable

Il s'agit d'une mesure visant à permettre la promotion du Parc national en tant que destination d'excellence, à l'échelle locale, nationale ou internationale en favorisant des modes de fréquentation respectueux de l'environnement et en la répartissant tout au long de l'année, hors de la saison estivale, tout en préservant des espaces de tranquillité quelle que soit la saison. Cela nécessite la mobilisation de tous les acteurs : les opérateurs touristiques dans leurs lieux d'accueil (hébergements, restaurants, commerces...), les communes dans leurs points d'informations touristiques et structures de loisir, l'Établissement public dans les « maisons de Parc », les services départementaux ou régionaux de promotion du tourisme, de la culture, des loisirs etc.

Le dispositif de promotion mettra en exergue un message de respect du territoire du parc national, comme étant composé de nombreux espaces exceptionnels d'une grande fragilité, selon les déclinaisons suivantes :

- organiser des formations pour échanger les savoirs et expériences entre opérateurs locaux ;
- faire de chaque ville et village un site de promotion du tourisme durable ;
- promouvoir le territoire « hors saison » et expliquer de manière pédagogique la réglementation spéciale du coeur;
- inciter les offices de tourisme à présenter une offre conjointe de promotion du territoire ;
- valoriser les villages et les lieux de vie pour développer l'éco?tourismeg (adhérer à la Charte du tourisme durable, travailler à la qualité des « portes d'entrée », de la signalétique... ) ;
- améliorer l'offre quantitative et qualitative d'hébergement et de restauration valorisant la qualité environnementale (promotion des référencements et labellisations : Gîtes Panda, Eco?Gîtes... ; promotion et soutien des pratiques favorables à l'environnement) ;
- accompagner et établir des partenariats avec les structures d'encadrement des sports et loisirs de pleine nature, pour notamment promouvoir la sensibilisation à l'environnement et la meilleure prise en compte des milieux naturels (formations, référencement « Parc national »,...).

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Valoriser les interfaces ville/nature pour limiter les accès au coeur du milieu naturel et y développer des lieux d'hébergements éco?responsables ;
- Définir une stratégie d'amélioration des accès en fonction de la hiérarchisation des « portes d'entrée » ;
- Informers les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité ;
- Créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte ;
- Améliorer la communication à l'échelle du parc national et au?delà ;
- Mettre en place des partenariats avec les fédérations sportives et les clubs historiques ;
- Adhérer à la Charte européenne du tourisme durable ;
- Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires d'autres espaces environnants et avec les comités régionaux, départementaux et offices de tourisme ;
- Participer à l'élaboration, la révision et le suivi des PDIPR et PDESI par le Département ;
- Mener des études et des suivis de la fréquentation et des retombées économiques ;

## Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

-Définir une stratégie d'amélioration des accès en fonction de la hiérarchisation des « portes d'entrée » ;

-Valoriser les interfaces ville/nature pour limiter les accès au coeur du milieu naturel et y développer des lieux d'hébergements éco?responsables.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associer
Intègre ou collabore avec les opérateurs existants. Apporte expertise scientifique/technique. Crée en partenariat et diffuse des outils de sensibilisation, des guides de bonnes pratiques. Met en place des formations. Attribue la Marque « Parc national »	Associent l'EPPN à leurs démarches ou actions en faveur du tourisme durable.	Offices de tourisme. Bouches?du?Rhône Tourisme Comité Régional du Tourisme MPM. Opérateurs privés.
Mesure s'appliquant à tous les espaces du parc national		

pages 127 à 130

Référence ID de l'article : #1673

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-18 11:27